

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau centre aquatique à Francheville en procédure de marché global de performance

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, [...]	41.a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus : le parking VL comportera 150 places
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	44.d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés : centre aquatique

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SIVU AQUAVERT regroupant les 5 communes de LYON, TASSIN LA DEMI-LUNE, FRANCHEVILLE, CRAPONNE et ST-GENIS-LES-OLLIERES souhaite démolir le centre aquatique et l'espace forme existants et reconstruire un nouveau centre aquatique qui offrira d'avantage de surfaces de nage, des bassins mieux aménagés et des vestiaires collectifs. Le futur équipement permettra un accueil plus large des usagers scolaires et ses nouveaux jeux d'eau dynamiseront l'axe loisir familial.

Le centre existant sera démoli intégralement après mise en service du nouveau centre pour laisser place à un parking adapté à la dimension de l'équipement, qui pourra accueillir les bus (3 places), les véhicules légers (150 places dont 4 stationnements PMR et 10 équipées de bornes de recharge électriques) et vélos (30 places au minimum). Les places de stationnement seront traitées en partie en enrobé (50 places) et le reste en stabilisé (100 places).

Le terrain d'assiette, soit la propriété du Parc AquaVert, s'étend sur 53 148 m<sup>2</sup> et comporte actuellement un parking, un centre aquatique, des terrains de tennis de plein-air, un mini-golf, un parcours de course d'orientation et une aire de jeux pour les enfants. L'emprise au sol de l'équipement neuf se concentrera quand à elle sur 3613 + 31 m<sup>2</sup> (vestiaire été) soit 3644m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le SIVU AquaVert a constaté des défaillances dans le fonctionnement du centre aquatique existant ainsi qu'une baisse significative de la fréquentation depuis 2011. L'équipement, créé en 1968, est obsolète techniquement et son évaluation fonctionnelle révèle ses limites en termes de flux, de mixité des usages et de dimensionnement des espaces. La baisse de la fréquentation témoigne de la nécessité de redonner un nouveau souffle au centre. Le SIVU AquaVert a la volonté de se recentrer sur son activité aquatique et de monter en puissance sur les activités de sport-loisir en proposant plus de créneaux qu'aujourd'hui. L'ajout de vestiaires de groupe permettra un accueil plus large des usagers scolaires et constituera le support de l'enseignement de la natation des scolaires du SIVU. Les activités extérieures : course d'orientation, tennis et mini-golf seront arrêtées à terme. Les fréquentations estivales étant importantes sur le Parc AquaVert, la plus grande attention est portée sur les aménagements extérieurs et sur la préservation du parc et de ses massifs existants. La construction d'un centre neuf à côté de l'existant (contrairement à une réhabilitation), permettra de repartir sur des installations techniques modernes et de se prémunir d'une rupture d'exploitation. S'inscrivant dans la continuité historique du Parc AquaVert, le nouvel équipement sera ouvert au plus large panel d'usagers et facilement accessible. Il représentera l'interface rural-urbain du territoire de l'Ouest lyonnais et en illustrera le dynamisme et la bonne qualité de vie. Le nouveau Parc AquaVert a pour vocation de rayonner bien au-delà des limites administratives du SIVU et d'affirmer son envergure métropolitaine.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera mené en 2 phases et durera au 32 mois au global.

La phase 1 comporte des terrassement, la construction du bâtiment, l'aménagement des espaces extérieurs d'agrément (Splashpad, plages extérieures, solarium végétal...). Durant cette phase le centre aquatique existant restera en fonctionnement.

La phase 2 comporte le désamiantage et la démolition des bâtiments du centre aquatique existant, des terrassements et de l'aménagement des espaces extérieurs d'accès (parvis, stationnement...). Durant cette phase le nouveau centre aquatique sera mis en fonctionnement, la rupture d'activité sera ainsi limitée à 3.5 mois.

Les travaux se feront avec une prise en compte de l'impact sur la parcelle mais aussi au niveau du territoire. Dans cet esprit, le chantier sera préparé et organisé en amont notamment via l'engagement dans une charte "chantier propre".

Plus qu'un bâtiment, le SIVU AquaVert souhaite voir naître un projet d'aménagement intégré dans la réflexion globale du projet d'aménagement du quartier d'Alaï et mis en valeur en tant qu'équipement public à rayonnement métropolitain.

Voir la note phasage et méthodologie en annexe no. 12

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement accueillera principalement des habitants du territoire du SIVU, mais a pour ambition de rayonner plus largement dans la métropole lyonnaise par son attractivité associée à sa nouvelle offre ludique.

La ligne de conduite principale a été celle d'une construction sobre et compacte, qui favorise les liaisons internes de toutes natures, accessible à tout public. La conception proposée permet une parfaite identification des différents flux : public, groupes, personnel, zones sèches et zones « pieds-nus », activités sportives et ludiques, ...

L'équipement est conçu pour pouvoir accueillir un maximum simultané de 839 personnes. Les vestiaires collectifs permettront le croisement de 8 classes (4 entrantes + 4 sortantes) qui pourront se trouver simultanément au sein de l'équipement en fonctionnement normal.

Toutes les installations de traitement d'eau sont regroupées dans un local unique en sous-sol, distinct des galeries techniques qui ont leur pleine autonomie. Le local CTA quant à lui est placé au R+1.

Révélatrice de l'ambition de créer un bâtiment "durable", le projet intègre une production d'énergie renouvelable assurée par une production d'eau chaude thermodynamique (système HelioPAC) alimentée par des capteurs solaires souples (production thermique). Le système HelioPAC peut être assimilé à un procédé de géothermie en toiture fonctionnant toute l'année, de jour comme de nuit.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A venir :

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau et selon la rubrique 21.50
- Permis de construire inclus permis de démolir

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface terrain d'assiette (propriété du Parc AquaVert) :	53 148 m <sup>2</sup>
Surfaces des espaces extérieures du centre aquatique: dont :	
> Espaces d'agrément (Splashpad et plages extérieures) :	200+492 soit 692 m <sup>2</sup>
> Solarium végétal :	2900 m <sup>2</sup>
> Parvis :	370 m <sup>2</sup>
> Stationnement public et personnel + cour de service + cheminements :	6 635 m <sup>2</sup>
> Espaces verts autour du stationnement grand public et groupes :	4690 m <sup>2</sup>
Surface au sol du bâtiment :	3644m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

1 chemin des Cytises,  
69340 FRANCHEVILLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 46' 16" \_ Lat. 45° 45' 03" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Communes traversées :

Parcelles BE 15 / 16 / 17 / 60 / 66 de la commune de Francheville  
et parcelle AH 89 de la commune de Tassin-la-Demi-Lune

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Francheville est couvert par le PPRI de l'Yzeron. Le site d'étude est en zone blanche donc pas concerné par cet aléa, mais le système de gestion des EP sera dimensionné conformément aux exigences du PPRI (soit 100 ans) Francheville n'est pas couvert par un PPRT, aucun établissement classé SEVESO n' est implanté sur la commune.  PPRI approuvé en octobre 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site référencé sur la base de donnée BASIAS (no. RHA6907579 et no. RHA6910385) Plusieurs diagnostics pollutions ont été réalisés sur la parcelle : > par ERG Géotechnique en septembre 2021 et août 2020 > par Ameten en mars 2017  (Fiches en annexe no.10 et rapports en annexe no.8)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette intègre des zones classées EBC et EVV. Le projet a été décalé et concentré pour échapper les zones EBC et EVV. (cf. annexe no.7 - plan d'implantation du projet sur plan de zonage PLU-H)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La G2 AVP de juillet 2021 en annexe no.9 indique l'absence de nappes phréatiques et de circulations d'eau souterraines permanentes jusqu'à (au moins) environ 24,2 m de profondeur par rapport au terrain actuel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements extérieurs sont conçus dans l'objectif d'équilibrer la balance déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériaux de remblais pour combler le sous-sol du centre aquatique existant après démolition.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction s'implante hors des zones EBC et EVV de la parcelle. (cf. annexe no.7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné par la zone Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction s'implante hors des zones EBC et EVV de la parcelle. (cf. annexe no.7)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise au sol du projet (bâtiment et aménagements extérieurs) sont inscrits dans la parcelle BE 60 qui est de type USP. (cf. annexe no.7)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Francheville n'est pas couvert par un PPRT, aucun établissement classé SEVESO n' est implanté sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	> Francheville est couvert par le PPRI de l'Yzeron. Le site est en zone blanche donc pas concerné par cet aléa.  > Zone de sismicité 2 (Faible)  > Mouvement de terrain : aléa de gonflement argileux faible, pas de cavité
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	> Toutes les mesures d'hygiène nécessaires seront prises pour un bon fonctionnement de la piscine  > Pollution des sols : Le projet d'aménagement respecte le plan de gestion EQRS réalisé par ERG en juin 2021 (cf. annexe 11). Il prévoit un recouvrement des sols de surface par dalle béton, enrobé ou une couche de 30 cm de terres saines au droit des futurs espaces verts de façon à éliminer le risque d' exposition via le contact cutané/ ingestion de sols pollués.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas les déplacements dues au centre aquatique existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Centre aquatique recevant du public utilisant le solarium et les jeux d'eau extérieurs. Le projet ne modifiera pas les usages dues au centre aquatique existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations temporaires en phase chantier.</p> <p>Absence de vibration en exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les espaces extérieurs seront éclairés pour des raisons de sécurité et d'accessibilité dans les périodes d'utilisation.</p> <p>Le bâtiment est en partie vitré et éclairé de l'intérieur.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement liés au système de chauffage et de ventilation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets proviennent des eaux de ruissellement, et des eaux de vidange des bassin. Les vidanges seront programmées hors périodes de précipitation.</p> <p>Des dispositifs de traitement avant le rejet au milieu naturel seront mis en œuvre (bassin de rétention à débit limité, déchloration, ...) pour les rendre compatibles avec les normes de rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ordures ménagères évacuées par les services de la métropole</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bâtiment d' intérêt patrimonial n'est présent à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'usage actuel du sol

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

> Réduction l'impact sur l'environnement :

- >> Implantation du bâtiment hors zones EBC et EVV de façon à conserver la butte et les arbres au sud du projet
- >> Parking conçu autour des arbres remarquables existants en partie nord du terrain pour en conserver un maximum
- >> Préservation des ressources naturelles en eau et gaz par le choix d'installations techniques de traitement d'eau performantes et la production d'énergie renouvelable d'origine solaire.

> Gestion des EP : mise en place d'un ouvrage de rétention à débit régulé n'excédant pas le débit biennal à l'état naturel sur l'emprise de la future construction. Gestion a minima de la pluie courante (15L/m<sup>2</sup>) par infiltration conformément au règlement du PLU-H.

> Dépollution :

>> Evacuation des déblais pollués non réutilisables et réutilisation sur site des terres non polluées pour limiter l'évacuation.

>> Traitement d'une zone polluée au PCB en dehors de l'emprise chantier par confinement.

> Désamiantage des bâtiments existants avant démolition.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 – IMPLANTATION DU PROJET SUR ZONING PLU-H
Annexe 8 – DIAGNOSTIQUES POLLUTION DES SOLS ET GEOTECHNIQUE
Annexe 9 – ETUDE GEOTECHNIQUE G2 AVP
Annexe 10 – FICHES CASIAS DU SITE
Annexe 11– PLAN DE GESTION EQRS
Annexe 12– NOTE PHASAGE ET METHODOLOGIE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

FRANCHEVILLE

le,

13 / 05 / 2022

Signature

La Présidente  
C. GARRIGOU

